

La Côte

Régions » Morges

16.02.2015, 00:01 - Morges

Actualisé le 15.02.15, 23:54

"Si tu reviens au pays, on va te tuer!"



Habitué depuis dix ans des dossiers d'asile, le conseiller national Eric Voruz (au centre) n'a pas hésité à se mobiliser une nouvelle fois pour un couple, passible de représailles de la part de parents résidant en Suisse et au Kurdistan, au nom d'un code "d'honneur" familial d'un autre temps. CEDRIC SANDOZ

Une pétition contestant l'expulsion d'une famille kurde de Turquie, menacée de "crime d'honneur" en cas de retour, sera transmise, avec plus de 700 signatures, mardi au Grand conseil.

martine.rochat@lacote.ch

"C'est une question de vie ou de mort. Si elle rentre en Turquie, elle ne recevra pas des fleurs, mais un cercueil..." Dans cet appartement morgien tranquille, les propos, tenus par Eric Voruz, surprennent par leur force. Et pourtant, le conseiller national, qui quittera ses fonctions à l'automne, familier depuis dix ans des dossiers relevant du droit d'asile, n'exagère pas. Sharazat * jeune maman de 26 ans, originaire du Kurdistan turc, qui mène depuis trois ans une existence sans histoire dans la commune, avec son second mari et leurs deux enfants de trois et deux ans, court un réel danger, si le mandat d'expulsion de mai 2014 du Secrétariat d'Etat des migrations (SEM: auparavant Office des migrations) acquiert force exécutoire.

Sollicité par des personnes telles que Catherine Züger, épouse du municipal des finances Eric Züger, et l'ex-juge cantonal Pierre-Yves Bosshard, inscrit désormais au barreau genevois, qui assure la défense de Sharazat et de son époux Mehmet *, l'ancien syndic a accepté de s'engager dans cette cause. Résultat: une lettre adressée sur papier à en-tête du Parlement au SEM et une pétition, signée par 700 personnes, qui sera remise mardi au Grand Conseil, dont la commission ad hoc devrait se prononcer en mars. But visé: obtenir le retrait du verdict-couperet du SEM, en suspens suite au recours déposé par M e Bosshard, alors que les demandeurs ont en leur faveur le soutien du chef du Service de la population (SPOP) cantonal. "On ne peut pas accepter que ces personnes soient réexpédiées dans une région où elles risquent, sur un plan personnel, d'être les victimes d'une vengeance de clan et, d'autre part, d'un contexte géopolitique troublé", tempête Eric Voruz. Tant Mehmet que Sharazat proviennent, en effet, d'une zone voisine de la frontière syrienne et de la ville de Kobané, à la une récemment des médias du monde entier, du fait du siège de l'Etat islamique autoproclamé.

L'ombre plane avant tout sur Sharazat, remariée avec Mehmet, après être sortie d'une première union arrangée en 2006 par sa famille, alors qu'elle avait à peine 18 ans, avec un cousin vivant en Suisse et titulaire d'un passeport rouge à croix blanche. " C'est lui qui demande le divorce pour vivre avec une autre femme et c'est elle qui doit payer l'échec conjugal... Dans un monde qui applique un code "d'honneur" d'un autre temps, les femmes ont par définition tous les torts. Elles subissent une répression spécifique, peu prise en compte par l'administration." Dans son français timide, Sharazat avoue sa peur . "Après le divorce, on m'a dit, si tu reviens au pays, on va te tuer. C'est déjà arrivé à d'autres femmes de la famille, pour les mêmes raisons." Mehmet confirme: " dans nos valeurs, il n'est pas admissible qu'une femme se marie deux fois. C'est ainsi. Mes parents n'approuvent pas non plus." L'épée de Damoclès pèse, dès lors, aussi sur lui et sur les enfants. Le texte de la pétition insiste enfin " sur l'intégration de la famille, après dix ans de séjour", quand bien même, après avoir été employé dans la restauration, Mehmet se retrouve écarté de la vie active par la procédure engagée et par son mauvais état de santé. Mais l'appel qu'ils adressent aux autorités est clair: "nous souhaitons pouvoir rester en Suisse, y élever nos enfants et, surtout, travailler pour n'être à la charge de personne." Le rêve de bonheur et

de sécurité de tout le monde, en somme. *Prénoms d'emprunt

LE "CRIME D'HONNEUR" FRAPPE SURTOUT LES FEMMES

A rme de contrôle de la communauté familiale, le "crime d'honneur" frappe surtout les femmes, parfois les homosexuels. Ce type d'acte, rarement puni, " se réfère à un droit de vie et de mort, exercé par les hommes sur les femmes" , déclare la fondation lausannoise Surgir, qui, depuis 2001, se mobilise contre cette violation grave des droits humains. "En faisant couler le sang, le clan efface le déshonneur imputable à la coupable présumée" (en cas de refus de mariage forcé, relations extraconjugales, etc.). En 2000, une statistique de l'ONU estimait à 5000 le nombre de victimes par an. Née dans le Moyen-Orient antéislamique, cette tradition se répand largement sur la planète, du fait de l'immigration. 953 femmes turques auraient ainsi perdu la vie en 2009.

Par MARTINE ROCHAT